

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE :

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu lundi le 1^{er} juin 2020 à 19 h 30 virtuellement, sur la demande de dérogation suivante :

NATURE ET EFFET :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone 4Ra du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet.

Dérogation mineure :


La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'implantation d'une gloriette (gazebo) d'une superficie de 26 m² plutôt que la superficie maximale de 15 m² exigée par le règlement de zonage 158-2013.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

- Adresse : 153, chemin des Pionniers Ouest
- Numéro de lot : 3 179 572

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en envoyant une lettre à l'adresse suivante afin que tous les membres du conseil puissent en prendre connaissance : dg@lislet.com

Donné à L'Islet, ce 15 mai 2020.


Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier